



## DÉCISION MUNICIPALE

**N° 41 / 2023  
DU 15 JUIN 2023**

**DON DE MADAME VALÉRIE BESSER DE 7 TABLEAUX ET 402 ENVELOPPES ARTISTIQUES DE CHRIS BESSER**

Nous, maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire une partie de ses attributions notamment d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,

Vu l'arrêté n° 47 / 2022 en date du 18 mai 2022 portant délégation de signature à Fabrice Martinez, directeur général des services,

Considérant que Madame Valérie Besser propose le don, à la ville de Laval, de 409 œuvres de Chris Besser,

Que ce don n'est ni grevé de condition, ni de charges,

### DÉCIDONS

#### Article 1er

La ville de Laval accepte le don de Madame Valérie Besser de 409 œuvres de Chris Besser (7 tableaux et 402 enveloppes) :

- La Petite graine, 1994. Huile et sable sur toile, 80 X 100 cm,
- Le Marquis de Carabas, 1994. Huile et sable sur toile, 80 X 80 cm,
- Le Lion, 1996. Huile et sable sur toile, 90 X 90 cm,
- Le Renard, 1996. Huile et sable sur toile, 90 X 90 cm,
- L'Elfe des bois, 1999. Huile et sable sur toile, 41 X 33 cm,
- Intérieurs, L'Afrique, 2009. Huile et sable sur toile, 60 X 60 cm,
- Intérieurs, L'Australie, 2009. Huile et sable sur toile, 60 X 60 cm,
- Lot de 48 enveloppes artistiques (mail art) de Chris Besser adressées à divers membres de la famille,
- Lot de 354 enveloppes artistiques (mail art) d'artistes relevant des Arts Singuliers adressées à Chris Besser.

#### Article 2

Il sera rendu compte au conseil municipal de la présente décision.

#### Article 3

Monsieur le directeur général des services de la ville est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour le maire et par délégation,  
Le directeur général des services,

Signé : Fabrice Martinez